

COMMUNE : BAVANS (25550)

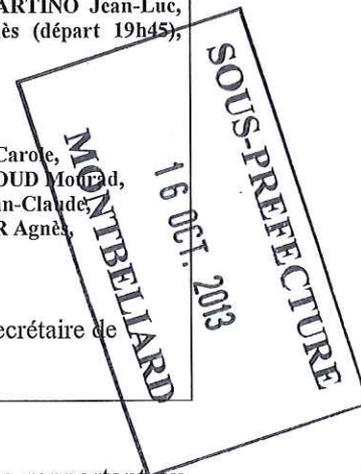
Nos réf. : PK/HB/DB/MCR

N° 50/2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 16/09/2013	L'an deux mil treize le vingt six septembre à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 26/09/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOU MOURAD, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila (arrivée 19h10), RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (départ 20h30), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès (départ 19h45), GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Inventaire des voies et espaces collectifs – domaine public communal de Bavans</i>	<i>Excusés :</i> PETIT Betty, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOU MOURAD, PAGNOT Pascal a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès. <i>Absente :</i> GRILLOT Fabienne. Madame Élisabeth MORASCHETTI est nommée secrétaire de séance.



- Vu la loi 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière,
- Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, article créé par la loi 89-413 et se rapportant au classement et déclassé des voies communales,
- Vu la loi du 09 décembre 2004 n° 2004-1343 relative à la simplification du droit et son article 62 modifiant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la loi du 12 juillet 2010 n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement et son article 242 modifiant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière,
- Vu le dossier de réorganisation de la voirie communale de la Commune de BAVANS, élaboré par la SARL Cabinet RUEZ & Associés, société de géomètre expert à Montbéliard, se rapportant à un inventaire des voies du territoire de la commune ouvertes à la circulation publique et relevant dans les faits de la gestion communale,

Monsieur le Maire cède la parole à Pierre CLAUDON, Adjoint chargé de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine ».

Monsieur CLAUDON expose que :

→ L'inventaire effectué des voies ouvertes à la circulation publique au titre du dossier de réorganisation de la voirie communale de la Commune de BAVANS, élaboré par la SARL Cabinet RUEZ & Associés, a permis d'identifier trois natures principales de voies dont le statut juridique demande à être précisé et clarifié, voire conforté :

- des voies dites communales dont les assiettes foncières sont la propriété de la Commune et dont l'incorporation dans le domaine public communal est effective ou de fait, sans toutefois que la décision juridique de classement ait été prononcée ou soit certaine, en raison de l'absence de référence à un acte de classement antérieure,
- des voies privées anciennes ou nouvellement créées que la Commune de BAVANS envisage de classer dans le domaine public communal après transfert de propriété de leurs assiettes foncières à son profit, cette dernière en assurant déjà pour la grande part la gestion de manière similaire aux autres voies dites communales,
- et des chemins ruraux qui sont propriété privée de la Commune, affectés à l'usage du public mais sans obligation d'entretien par la Commune.

→ Cet inventaire s'est poursuivi par une identification de divers espaces collectifs d'évolution, annexes à ces voies ou totalement indépendants pour être implantés en site propre (chemins pour piétons, espaces verts, parkings et places), lesquels ont été différenciés selon que la propriété du sol est dévolue à la commune ou à des propriétaires privés. Cette dernière distinction s'applique principalement à des

ouvrages réalisés dans le cadre d'opérations d'urbanisation. Ces espaces sont sujets également à décision de classement.

→ Y ont été enfin intégrées des dépendances de voies pour lesquelles il y aurait lieu de procéder à un déclassement pour transfert dans le domaine privé de la Commune de BAVANS avant rétrocession au profit de propriétaires riverains. Ces dépendances se trouvent dans les faits complètement détachées de la fonction de circulation routière assurée par les voies contiguës.

→ À la suite de cet inventaire, il convient dorénavant de poursuivre le processus de réorganisation de la voirie en formalisant et en consacrant les actes de classement et déclassement pour celles et ceux des voies et espaces y étant dédiés. En sont exclues les entités en nature de chemins ruraux qui demeureront comme telles.

Aussi considérant,

→ que le processus de classement qu'il convient de consacrer en égard au dossier de réorganisation de voirie précédemment exposé, ne porte en aucune manière atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies, ouvrages et leurs dépendances spécifiques qui en sont directement constitutifs, inventoriés à ce titre dans ce dossier,

→ qu'il en est de même pour les espaces collectifs d'évolution de nature plus spécifique tels que chemins piétons, espaces verts, parkings et places,

→ qu'à contrario, ce processus renforcera le caractère de domanialité publique (dont les aspects liés à l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité) attachée à ces voies et infrastructures annexes qui contribuent à une organisation rationnelle du désenclavement de l'espace du territoire communal et des flux de circulation routière,

→ que le processus de déclassement conduit simultanément à celui du classement se rapporte à des espaces très limités pour correspondre dans les faits à des surfaces de terrains totalement dépourvues d'une fonction de desserte ou de circulation, ne s'agissant que de dépendances complètement dissociées des infrastructures routières des sections circulées,

→ que la décision de classement à venir aura pour objet de qualifier l'affectation publique des voies et d'en préciser leurs longueurs sans avoir toutefois vocation de fixer leurs emprises respectives, à propos desquelles il sera dès lors possible de recourir à la procédure juridique de l'alignement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par **24 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION,**

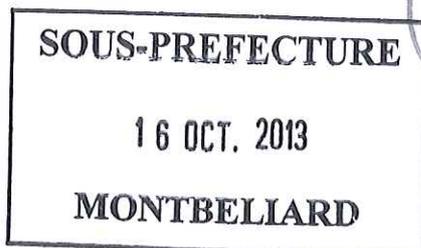
→ décide le classement dans le domaine public communal des voies et espaces collectifs propriété de la Commune, affectés au public tels qu'ils sont répertoriés et énumérés dans les tableaux n°1, 2 et 3 ci-joints, décision renforçant le caractère certain de domanialité publique existant de fait de ces ouvrages,

→ décide le déclassement du domaine public communal des dépendances répertoriées et énumérées dans le tableau n°4 ci-joint,

→ prend acte que la décision de classement des voies et espaces collectifs répertoriés et énumérés dans le tableau n°5 ci-joint ne pourra intervenir qu'après transfert de propriété de leurs assiettes foncières respectives au profit de la Commune de BAVANS et qu'il remet dès lors cette décision de leur classement à une date postérieure aux dits transferts de propriété. La décision de classement prendra acte au moyen de délibérations du Conseil Municipal prises au fur et à mesure de l'échelonnement des transferts de propriété, ces derniers y intéressant des propriétaires distincts.

→ conforte dans leur nature actuelle de chemins ruraux, les chemins répertoriés et énumérés dans le tableau n°6 ci-joint.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 26/09/2013
Publiée le 26/09/2013
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

Département du Doubs

Commune de BAVANS

Réorganisation de la voirie communale et des espaces publics

INVENTAIRE DES VOIES ET ESPACES COLLECTIFS CLASSES OU A CLASSER

INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX

DECLASSEMENT



- 1 - Tableau des voies et leurs dépendances directes présumées déjà classées ou à classer
- 2 - Tableau des cheminements piétonniers en sites propres et espaces verts associés déjà classés ou à classer
- 3 - Tableau des parkings et places en sites propres déjà classés ou à classer
- 4 - Tableau des sections de voies à déclasser
- 5 - Tableau des voies et espaces collectifs privés à classer
- 6 - Tableau des chemins ruraux

SOUS-PREFECTURE

16 OCT. 2013

MONTBELIARD

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS



Cabinet RUEZ & Associés

SARL de Géomètre-Expert
19 rue du Maréchal Leclerc - 25200 MONTBELIARD
Tél : 03 81 91 72 03 - Fax : 03 81 91 31 99
cabinet.ruez@wanadoo.fr

10032 – Juillet 2013

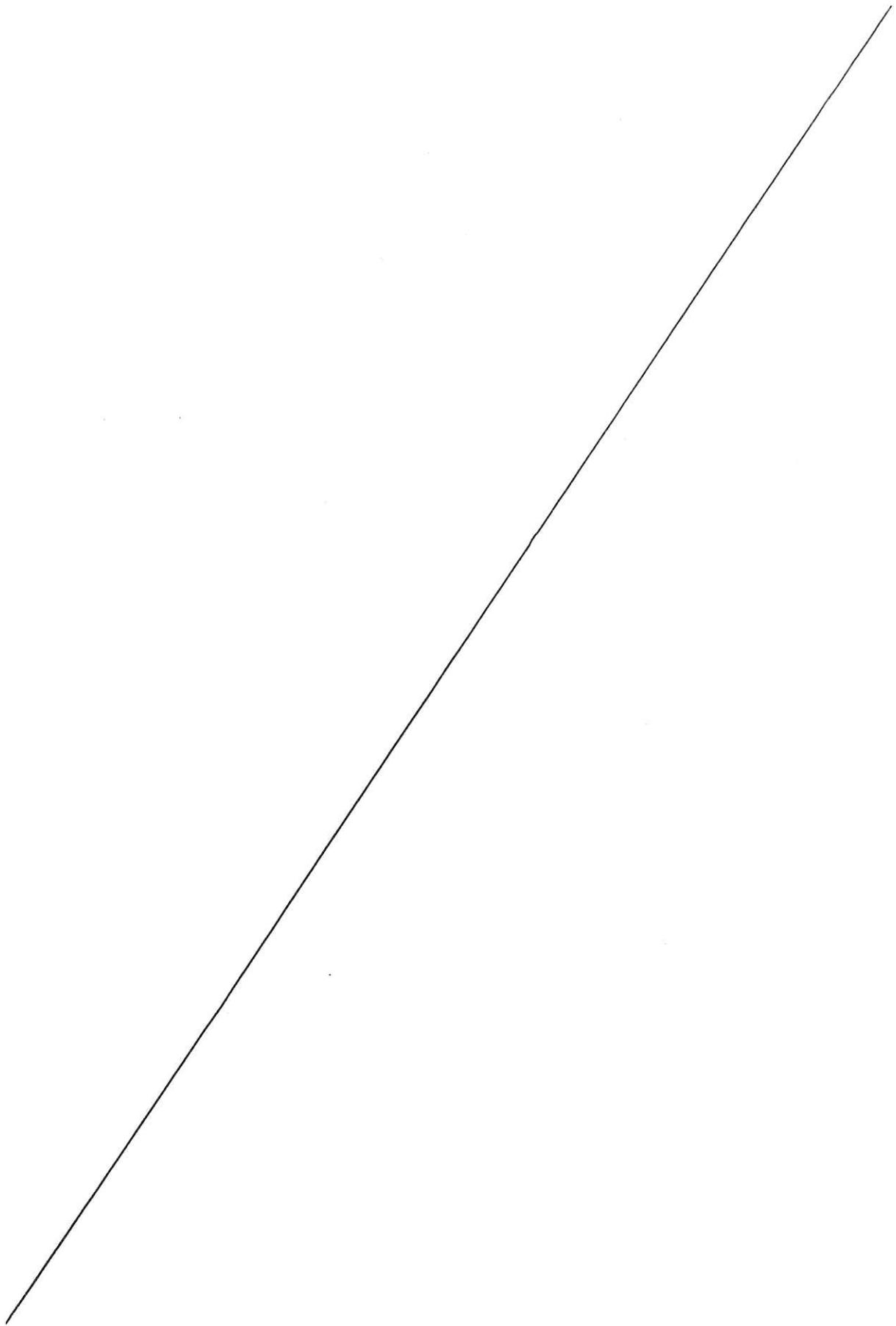


TABLEAU NUMERO 1

Tableau des voies et leurs dépendances directes* présumées déjà classées ou à classer
(voies de circulation routière dont les assiettes foncières sont déjà la propriété de la Commune de Bavans)

N° de voie	Dénomination	Longueur ml	Origine	Fin	Observations
1	RUE BOIS SUR PRES	332	RD 663 coté nord ouest	AIRE RETOURNEMENT coté sud est - entrée site FAURECIA	section de voie en impasse
2	RUE DE LA PRAIRIE	779	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté est	STATION EPURATION Prolongement limite ouest	
3	DEPENDANCE RUE DE LA PRAIRIE	45	RUE DE LA PRAIRIE coté est	PROPRIETE PRIVEE JELSCH limite est parcelle AB 265	section de voie en impasse
4	DEPENDANCE RUE DE LA PRAIRIE	31	RUE DE LA PRAIRIE coté sud	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté nord	y compris placette attenante à l'extrémité nord de cette section de voie en impasse
5	RUE DES ACACIAS	401	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté est	DEBUT SECTION EN NATURE DE CHEMIN RURAL prolongement limite est parcelle 147	se prolonge en nature de chemin rural
6	RUE DES POMMIERS	516	RUE DES CARRIERES coté est	AIRE RETOURNEMENT coté ouest	section de voie en impasse
7	IMPASSE DE L'API ETOILEE	127	RUE DES POMMIERS coté nord	DEBUT CHEMIN POUR PIETONS coté sud	section de voie en impasse se prolonge par un chemin piétonnier
8	RUE DE LA REINETTE	104	RUE DES VERGERS coté sud	RUE DES POMMIERS coté nord	
9	RUE DE LA VIOLETTE	42	RUE DES VERGERS coté nord	AIRE DE RETOURNEMENT coté sud / début chemin pour piétons	section de voie en impasse se prolonge par un chemin piétonnier
10	RUE DE LA JAUNETTE	72	RUE DES VERGERS coté nord	AIRE DE RETOURNEMENT coté sud / début chemin pour piétons	section de voie en impasse se prolonge par un chemin piétonnier
11	RUE DES VERGERS	1347	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté sud ouest	RD 391 - ROUTE DE PRESENTEVILLERS coté nord est	desserte principale du secteur de la ZAC des Hauts de Bavans
12	RUE DES CARRIERES section nord	304	RUE DES VERGERS coté sud	CARREFOUR VOIE DE TROE / CHEMIN DES CARRIERES coté nord	
13	RUE DES CARRIERES section sud	37	RD 663 - RUE DES CERISIERS	RD 663 - RUE DES CERISIERS	Y compris aire arrêt bus et retournement
14	RUE DES POIRIERS	112	RUE DES VERGERS coté sud est	section nord RUE DES CARRIERES coté nord ouest	intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans
15	IMPASSE DES BLESSONS	46	RUE DES POIRIERS coté ouest	AIRE RETOURNEMENT coté est	voie en impasse se prolongeant par un chemin piétonnier - intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans
16	RUE DES PRUNIERES	157	RUE DES VERGERS coté nord	DEBUT CHEMIN POUR PIETONS coté sud	voie en impasse se prolongeant par un chemin piétonnier - intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans

17	ALLEE DES PRUNELLES	92	RUE DES PRUNIER coté est	AIRE RETOURNEMENT coté ouest sur ancienne section de la rue des Carrières	voie en impasse avec aire de retournement donnant sur chemins piétonniers - intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans
18	RUE COMBE SAINT PERE	84	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté sud ouest	DEBUT CHEMIN POUR PIETONS ET VOIE PRIVEE coté nord est	
19	IMPASSE EN ANTENNE DEPUIS LA RUE DES CERISIERS / RD 663	53	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté sud	PROPRIETE PRIVEE prolongement limite ouest parcelle 248	intègre également la fontaine - se prolonge par une section de chemin en nature de chemin rural
20	RUE DES NOISETIERS	360	RUE DES VERGERS	RUE DES VERGERS	y compris coté nord ses deux antennes est et ouest se prolongeant par des chemins piétonniers et desserte point R au sud est / intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans
			voie en boucle sur rue des Vergers		
21	IMPASSE DES BIGARREAUX	89	RUE DES VERGERS coté sud	AIRE RETOURNEMENT ET ANTENNE OUEST coté nord	intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans
22	VOIE DIT DE TROE	227	section nord RUE DES CARRIERES coté sud	DEBUT CHEMIN RURAL DE BAVANS A MONTENOIS coté nord	se prolonge au nord ouest par le chemin rural de Bavans à Montenois
23	VOIE DE LIAISON VOIE DE TROE / CHEMIN DES CARRIERES	393	CHEMIN DES CARRIERES coté sud est	VOIE DIT DE TROE / CHEMIN RURAL DE BAVANS A MONTENOIS coté nord ouest	se prolonge au nord ouest par le chemin rural de Bavans à Montenois
24	CHEMIN DES CARRIERES	757	RUE DES VERGERS coté est	CARREFOUR AVEC RUE DES CARRIERES ET VOIE DIT DE TROE coté ouest	
25	VOIE	102	CHEMIN DES CARRIERES coté sud	DEBUT DU CHEMIN RURAL DE BAVANS A SAINTE MARIE coté nord	desservant le stand de tir
26	RUE DES JARDINS	488	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté sud ouest	RD 391 - RUE DES FLEURS coté nord est	
27	DEPENDANCE RUE DES JARDINS	32	RUE DES JARDINS coté est	PROPRIETE PRIVEE limite est parcelle 101	voie en impasse
28	RUE DU PUIITS	170	RUE DES JARDINS coté nord ouest	RD 391 - RUE DES FLEURS coté est	
29	RUE DES RECOMPENSES	285	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté sud	RUE DU PUIITS coté nord est	
30	IMPASSE BELLEVUE	56	RUE DES RECOMPENSES coté nord	PROPRIETE PRIVEE limite nord parcelle 279	voie en impasse
31	RUE DES LILAS	65	RUE DES RECOMPENSES coté nord	PROPRIETE PRIVEE limite nord parcelle 764	voie en impasse
32	VOIE DE LIAISON ENTRE RUES	31	RUE DES RECOMPENSES coté sud	RUE DU PUIITS coté nord	
33	DEPENDANCE RUE DES FLEURS	23	RD 391 - RUE DES FLEURS coté sud	SECTION DE CHEMIN RURAL coté nord	section de voie en impasse attenante à la partie sud ouest du cimetière
34	RUE DES FRAMBOISIERS	159	RUE DES VERGERS	RUE DES VERGERS	intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans
			voie en boucle sur rue des Vergers		
35	RUE DES MURIERS	96	RUE DES VERGERS coté sud	AIRE RETOURNEMENT ET ANTENNE EST coté nord	intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans

36	RUE DES GROSEILLERS	122	RUE DES VERGERS coté sud	AIRE RETOURNEMENT A L'EXTREMITE DE SON ANTENNE EST coté nord	intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans
37	IMPASSE DANIEL BEUCLER section principale	270	RUE ERNEST LELACHE coté sud	AIRE RETOURNEMENT coté extrême nord	voie en impasse se prolongeant par un passage piétons donnant sur la RD 391
38	IMPASSE DANIEL BEUCLER dépendance	49	IMPASSE DANIEL BEUCLER section principale coté ouest	AIRE RETOURNEMENT coté est en partie médiane	voie en impasse
39	IMPASSE LOUIS PARROT	104	RUE ERNEST LELACHE coté sud	AIRE RETOURNEMENT coté nord est	voie en impasse
40	IMPASSE ABRAM BOHY	102	RUE ESTIENNE JODRY coté sud	AIRE RETOURNEMENT coté nord est	voie en impasse
41	IMPASSE EDGAR JAPY	111	RUE ESTIENNE JODRY coté sud	AIRE RETOURNEMENT coté nord ouest	voie en impasse
42	IMPASSE JACQUES BERNARD	76	RUE ERNEST LELACHE coté nord	AIRE RETOURNEMENT coté sud	voie en impasse
43	IMPASSE DANIEL RICHARD	125	RUE ERNEST LELACHE coté est	AIRE RETOURNEMENT coté ouest	voie en impasse
44	IMPASSE VAUCLAIR	32	RUE ERNEST LELACHE coté ouest	AIRE RETOURNEMENT coté est / début chemin piétons	voie en impasse - se prolonge par un chemin piétonnier
45	IMPASSE FREDERIC NAVION	119	RUE ERNEST LELACHE coté ouest	AIRE RETOURNEMENT coté nord est	voie en impasse - se prolonge par un chemin piétonnier
46	RUE ERNEST LELACHE	446	CARREFOUR AVEC RUES ESTIENNE JODRY ET DES COQUELICOTS coté sud	RD 391 coté nord ouest	
47	RUE ESTIENNE JODRY	598	CARREFOUR AVEC RUES ERNEST LELACHE ET DES COQUELICOTS coté sud ouest	RUE ERNEST LELACHE coté nord ouest	voie en boucle sur rue Lelache et y compris sa placette dominante et branche de liaison avec la Rue du Corps Francs (61)
48	RUE DES COQUELICOTS	275	RD 391 - ROUTE DE PRESENTEVILLERS coté sud ouest	CARREFOUR AVEC RUES ERNEST LELACHE ET ESTIENNE JODRY coté nord est	y compris nouveaux aménagement au carrefour des rues des Coquelicots et des Aubépines sur terrain acquis de NEOLIA
49	RUE VICTOR HUGO	340	RD 391 - ROUTE DE PRESENTEVILLERS coté sud ouest	CARREFOUR AVEC RUES PERGAULT ET CUVIER coté nord	
50	RUE CUVIER	140	RUE VICTOR HUGO coté sud	CARREFOUR AVEC RUES PERGAULT ET VICTOR HUGO coté nord	y compris sa placette centrale dominante
51	RUE PERGAULT	109	RD 391 - ROUTE DE PRESENTEVILLERS coté ouest	CARREFOUR AVEC RUES CUVIER ET VICTOR HUGO coté est	
52	RUE LOUIS PASTEUR	185	RUE VICTOR HUGO coté sud	RUE PERGAULT coté nord	
53	VOIE DE LIAISON	38	RUE DES COQUELICOTS coté sud	RUE VICTOR HUGO coté nord	
54	RUE DES ANEMONES section nord	163	CARREFOUR RUE DES AUBEPINES - RUE DES BLEUETS coté sud	RUE DES COQUELICOTS coté nord ouest	
55	RUE DES ANEMONES section sud	195	CARREFOUR RUE DES AUBEPINES - RUE DES BLEUETS coté nord	RUE DES PERVENCHES coté sud ouest	
56	RUE DES AUBEPINES	150	RD 391 coté ouest	RUE DES BLEUETS coté est	

57	RUE DES BLEUETS	143	RUE DES AUBEPINES coté ouest	RUE DU CORPS FRANCS coté sud est	
58	RUE DU MUGUET	155	RUE DES PERVENCHES coté sud est	RUE DES AUBEPINES coté nord	
59	RUE DES PERVENCHES	200	RUE DU CARROSSE coté sud	RUE DES AUBEPINES coté nord	
60	RUE DU CARROSSE	272	RD 391 coté nord ouest	RUE DE LA COTE coté est	
61	RUE DU CORPS FRANCS	395	CARREFOUR RUE DU CARROSSE - RUE DE LA COTE coté sud	RUE ESTIENNE JODRY coté nord	au carrefour avec la Route Forestière du site de la Forêt du Mont Bart
62	DEPENDANCE RUE DU CORPS FRANCS	32	RUE DU CORPS FRANCS coté sud est	PROPRIETE PRIVEE limite sud parcelle 444	
63	ROUTE FORESTIERE SITE FORET DU MONT BART	1400	RUE DU CORPS FRANCS coté sud ouest	AIRE RETOURNEMENT coté est	
64	DEPENDANCES RUE DU CORPS FRANCS	125	RUE DU CORPS FRANCS coté ouest	EXTREMITES EST ET NORD EST ANTENNES	voie attenante à une aire de jeux et desserte zone d'habitat
65	RUE DU BOIS JOLI section principale	575	RUE DU CORPS FRANCS coté ouest	DEBUT SECTION DE CHEMIN RURAL prolongement limite sud parcelle AI 737	
66	RUE DU BOIS JOLI liaison avec Rue de la Charbonnière	60	RUE DE LA CHARBONNIERE coté sud ouest	RUE DU BOIS JOLI section principale coté nord est	
67	RUE DU BOIS JOLI section secondaire	217	RUE DU BOIS JOLI section principale coté ouest	DEBUT CHEMIN RURAL DU MONT TERROT coté est	
68	RUE DU BOIS JOLI antenne en impasse	73	RUE DU BOIS JOLI section secondaire coté sud	DEBUT SECTION CHEMIN RURAL JOIGNANT CELUI DIT SUR SOURAINTE coté nord	
69	RUE DU BOIS JOLI - antenne sud avec aire de retournement	92	RUE DU BOIS JOLI section secondaire coté nord	AIRE RETOURNEMENT coté sud	se prolonge par une section de voie limitée aux véhicules de service et rejoignant la Rue des Campenottes
70	RUE DES CAMPENOTTES section principale	586	RUE DE LA CHARBONNIERE coté ouest	DEBUT SECTION LIMITEE AUX VEHICULES DE SERVICE coté est	se prolonge par une section de voie limitée aux véhicules de service et rejoignant la Rue du Bois Joli (son antenne sud avec aire de retournement)
71	RUE DES CAMPENOTTES liaison secondaire	110	RUE DE LA COTE coté sud ouest	RUE DE LA CHARBONNIERE coté nord est	
72	PASSAGE - LIAISON ENTRE RUES	41	RUE DES CAMPENOTTES coté sud est	RUE DU BOIS JOLI sa section principale coté nord ouest	
73	RUE DE LA CHARBONNIERE	243	RD 391 - AU CARREFOUR DES RUES DE LA VIEILLE VIE ET DES ROSSIGNOLS coté sud	RUE DU CORPS FRANCS coté nord ouest	
74	PASSAGE - LIAISON ENTRE RUES	41	RUE DE LA COTE coté ouest	RUE DE LA CHARBONNIERE coté est	
75	RUE DE LA COTE	266	RD 391 - RUE DE LA VIEILLE VIE coté sud ouest	DEBUT RUE DU CORPS FRANCS coté nord est	y compris à son extrémité sud ouest place occupée par la fontaine et aire stationnement attenante
76	DEPENDANCE RUE DE LA COTE	128	RUE DE LA COTE	RUE DE LA COTE	
			tracé de la dépendance parallèle à la section principale		
77	DEPENDANCE RUE DES FLEURS	12	RD 391 - RUE DES FLEURS coté sud	PROPRIETE PRIVEE coté nord	

78	RUE DES ECOLES	180	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté sud ouest	RD 391 - RUE DES FLEURS coté nord est	
79	RUE DE LA DIME	125	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté sud	RD 391 - RUE DES FLEURS coté nord	
80	VOIE DE LIAISON	42	RUE DE LA DIME coté sud est	RUE DES ECOLES coté nord ouest	
81	VOIE DE LIAISON	69	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté ouest	RUE DE LA DIME coté est	
82	RUE DE LA MAIRIE	113	PLACE CENTRALE coté sud	RD 391 - RUE DE LA VIEILLE VIE coté nord	
83	RUE DE L'ETOILE	153	RD 663 - PLACE CENTRALE coté sud	RD 391 - RUE DE LA VIEILLE VIE coté nord	
84	PASSAGE - LIAISON ENTRE RUES	86	RUE DE LA MAIRIE coté ouest	RD 391 - RUE DE LA VIEILLE VIE coté nord	y compris antenne est en direction de la Rue de l'Etoile se prolongeant par un chemin piétonnier
85	PASSAGE - LIAISON ENTRE RUES	38	PLACE CENTRALE cote est	RUE DE LA DIME coté ouest	
86	LIAISON ENTRE RUES	54	RUE DE L'ETOILE coté sud est	RUE DE LA MAIRIE coté nord ouest	
87	PASSAGE	30	PLACE CENTRALE cote sud	LIAISON RUES DE L'ETOILE - RUE DE LA MAIRIE coté nord	
88	PASSAGE	20	PLACE CENTRALE cote ouest	RUE DE L'ETOILE coté est	
89	RUE DU MOULIN	43	RD 663 - RUE DES CERISIERS coté nord	LIMITE AVEC COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS coté sud	
90	RUE DE LA CHAPELLE	248	RD 663 - GRANDE RUE coté sud	RD 391 - RUE DE LA VIEILLE VIE coté nord	y compris parking dominant en partie médiane
91	DEPENDANCE RUE DE LA CHAPELLE	18	RUE DE LA CHAPELLE coté est	PORTAIL GROUPE SCOLAIRE coté ouest	
92	RUE DE LA VIEILLE VIE	244	RD 663 - GRANDE RUE coté sud est	RD 391 - AU CARREFOUR DES RUES DE LA CHARBONNIERE ET DES ROSSIGNOLS coté nord ouest	
93	RUE DES VIGNES	570	RD 391 - RUE DES ROSSIGNOLS coté ouest	DEBUT CHEMIN RURAL DES VIGNES coté nord est	
94	RUE DES CHARDONNETS	267	RUE DES VIGNES coté ouest	RUES DES ALOUETTES coté est	
95	RUE DES ALOUETTES	356	RUE DES VIGNES coté ouest	RUE DES MESANGES coté est	
96	RUE DES FAUVETTES	125	RUE DES ALOUETTES	RUE DES ALOUETTES	y compris placette centrale dominante en nature d'espaces verts et parking
			Voie en boucle sur rue des Alouettes		
97	RUE DES MESANGES	400	RUE DES ALOUETTES coté sud ouest	VOIE EN BOUCLE SUR ELLE MEME	
98	RUE DU LORDAY	227	RD 663 - GRANDE RUE coté sud	CARREFOUR RUES DES ALOUETTES ET DES FAUVETTES coté nord	
99	RUE DES PINS	1043	RUE DES VIGNES coté ouest	RUE DU MONT BART coté est	

100	RUE DES ROUGE GORGES	114	SECTION DE VOIE COMMUNALE INTEGREE DANS L'AMENAGEMENT URBAIN "PAVILLONS SOUS LES VIGNES" REALISE PAR L'ORGANISME HABITAT 25		non comprise les sections à classer après leur transfert de propriété au profit de la Commune de Bavans
101	RUE DU CLAIR SOLEIL	244	RUE DES PINS coté nord ouest	RUE DES PINS coté sud est	
102	RUE DU MONT BART ET ROUTE ACCES AU FORT section principale	2345	RD 663 - GRANDE RUE coté sud	FORT DU MONT BART - LIMITE AVEC COMMUNE DE BART coté nord	en versant sud du Mont Bart
103	DEPENDANCE DE LA RUE DU MONT BART - IMPASSE	56	RUE DU MONT BART coté sud ouest	AIRE DE RETOURNEMENT coté nord est	voie en impasse
104	DEPENDANCE DE LA RUE DU MONT BART - LIAISON	165	RUE DES PINS coté nord ouest	RUE DU MONT BART section principale coté sud est	
105	RUE DE L'EMAILLERIE et ses différentes antennes en impasse	262	EN BOUCLE SUR LA RD 663 - GRANDE RUE		
106	LIAISON ENTRE RUES	83	RUE DES PINS coté nord	RUE DE L'EMAILLERIE coté sud	
107	RUE DU STADE	200	RD 663 - GRANDE RUE coté nord	AU DROIT DE LA FACADE SUD DU BATIMENT DE VESTIAIRES	y compris les trois parkings dominants et Point R attenants à la voie
108	RUE DE LA BERGE	193	RD 663 - GRANDE RUE coté nord	PARKING A SON EXTREMITÉ SUD	y compris les parkings attenants à la voie
109	RUE DU DOUBS	185	RUE DE LA BERGE coté nord ouest	RUE CHAMPERRIET coté est	y compris les parkings attenants à la voie
110	RUE CHAMPERRIET	222	RD 663 - GRANDE RUE coté nord	RUE DU DOUBS coté sud	y compris les parkings et Point R attenants à la voie
111	DEPENDANCE DE LA RUE CHAMPERRIET	142	RUE CHAMPERRIET près du carrefour avec RD 663 coté nord	BATIMENT ECOLE	y compris les parkings attenants à la voie
112	LIAISON ENTRE ROUTE FORESTIERE ET ROUTE ACCES SITE DU FORT DU MONT BART	225	ROUTE FORESTIERE SITE FORET DU MONT BART coté sud ouest	ROUTE D'ACCES AU SITE DU FORT DU MONT BART coté nord est	
113	ROUTE D'ACCES AU SITE DU FORT DU MONT BART	800	LIMITE AVEC LA COMMUNE DE BART	FORT DU MONT BART coté est	sections situées sur le territoire de la Commune de Bavans ou partagées avec la Commune de Bart en versant nord du Mont Bart
114	LIAISON ENTRE RUES	44	RUE DU BOIS JOLI antenne avec aire de retournement coté nord	RUE DES CAMPENOTTES coté sud ouest	section de voie réservée aux seuls véhicules de service
	<i>Total en ml</i>	26660			

(*) Par dépendances directes, il convient de considérer les ouvrages directement associés à la nature et à la consistance de la voie au sens large du terme à savoir; trottoirs, cheminements pour piétons, espaces verts, noues évacuation des eaux de pluies, aires de stationnement, places et placettes,... présents le long de son tracé.

Les plus caractéristiques sont rappelées à titre d'observation.

Pour ceux de ces ouvrages à classer ou présumés classés et dont la localisation est bien spécifique et non directement attachée à une section courante de voie de circulation routière bien identifiée, il convient de se reporter aux tableaux numéros 3 et 4 qui en établissent les inventaires.

l'indication des points cardinaux a pour seul objet de préciser les positions géographiques des origines et fin de parcours de chacun des ouvrages décrits dans la colonne dénomination

TABLEAU NUMERO 2

Cheminements piétonniers en site propre et espaces verts associés*

(espaces collectifs présumés déjà classés ou à classer dont les assiettes foncières sont déjà la propriété de la Commune de Bavans)

(*) Il s'agit d'ouvrages non directement rattachés à des sections courantes de voies communales et bien différenciés de celles-ci et dont la nature est spécifique à cette fonction. Y ont été intégrés les espaces verts leur étant contigus

N° de cheminement	Dénomination	Longueur ml	Origine	Fin	Observations
301	CHEMINEMENT PIETONNIER	80	RUE DES MESANGES coté ouest	AUX ABORDS DE LA RUE DES PINS coté est	le passage pour piétons se poursuit sur propriété privée pour rejoindre de manière effective la Rue des Pins plus à l'est
302	CHEMINEMENT PIETONNIER	71	RUE DES ALOUETTES coté ouest	PROPRIETE PRIVEE limite ouest parcelle 432	en impasse / accès forêt communale
303	CHEMINEMENT PIETONNIER	37	RUE DES VIGNES coté sud	EXTREMITE OUEST RUE DES ROUGE GORGES coté nord	
304	PASSAGE POUR PIETONS	20	IMPASSE DANIEL BEUCLER coté ouest	BORDURE FORET coté est	en impasse / accès forêt communale
305	PASSAGE POUR PIETONS	6	IMPASSE DANIEL BEUCLER extrémité aire de retournement coté est	RD 391 coté ouest	
306	PASSAGE POUR PIETONS	19	RUE ESTIENNE JODRY coté ouest depuis placette	BORDURE FORET coté est	en impasse / accès forêt communale
307	CHEMINEMENT PIETONNIER	115	LIAISONS ENTRE RUE ESTIENNE JODRY - ET IMPASSES FREDERIC NAVION ET VAUCLAIR		
308	CHEMINEMENT PIETONNIER	32	RUE VICTOR HUGO coté sud est	RUE CUVIER au niveau placette centrale coté nord ouest	
309	CHEMINEMENT PIETONNIER	67	RUE CUVIER coté sud est	RUE PERGAULT coté nord ouest	
310	CHEMINEMENT PIETONNIER	31	RUE DE LA DIME coté ouest	RUE DE LA MAIRIE coté est	
311	CHEMINEMENT PIETONNIER	20	LIAISON ENTRE RUES DE LA MAIRIE ET DE LA VIEILLE VIE coté ouest	RUE DE L'ETOILE coté est	
312	PASSAGE MIXTE PIETON - VEHICULES	30	RD 663 - RUE DES CERISERS coté nord	TERRAIN DE PRES coté sud	accès principalement aux terrains de prés situés en rive droite du Doubs (rivière)
313	PASSAGE MIXTE PIETON - VEHICULES	26	RD 663 - RUE DES CERISERS coté nord	TERRAIN DE PRES coté sud	
314	SENTIER PIETONS	42	RD 663 - RUE DES CERISERS coté nord	TERRAIN DE PRES coté sud	
315	SENTIER PIETONS	20	RD 663 - RUE DES CERISERS coté nord	RUE DE LA PRAIRIE coté sud	
316	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces verts contigus	20	EXTREMITE SUD RUE DE L'API ETOILEE coté nord	RD 663 coté sud	y compris merlon végétalisé situé en bordure nord RD 663
317	CHEMINEMENT PIETONNIER	25	EXTREMITE SUD RUE DE LA VIOLETTE coté nord	CHEMINEMENT PIETONS EN BORDURE RD 663 coté sud	
318	CHEMINEMENT PIETONNIER	26	EXTREMITE SUD RUE DE LA JAUNETTE coté nord	CHEMINEMENT PIETONS EN BORDURE RD 663 coté sud	
319	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces verts contigus	129	RUE DES VERGERS coté ouest	SECTION SUD RUE DES CARRIERES coté est	y compris espaces verts situés en bordure nord RD 663
320	CHEMINEMENT PIETONNIER	24	SECTION SUD RUE DES CARRIERES coté sud	ALLEE DES PRUNELLES coté nord	anciennes sections de la Rue des Carrières résevés à l'usage des piétons -

321	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces verts contigus	58	ALLEE DES PRUNELLES coté sud	RUE DES VERGERS coté nord	y compris espaces verts situés en bordure est
322	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	38	EXTREMITE SUD RUE DES PRUNIERES coté nord	RUE COMBE SAINT PERE cote sud	
323	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	220	LIAISONS ENTRE RUE DES VERGERS ET RUE DES PRUNIERES, IMPASSE DES REINES CLAUDE ET LIAISON RUE COMBE SAINT PERE/IMPASSE DES REINES CLAUDE		cheminements pour piétons réalisés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Hauts de Bavans y compris l'ensemble des espaces aménagés (espaces verts, bassins rétention,...) contigus à leurs tracés respectifs
324	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	21	LIAISON ENTRE RUE DES VERGERS ET IMPASSE DES BLESSONS		
325	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	455	LIAISON ENTRE RUE DES VERGERS - DES MIRABELLES ET COMBE SAINT PERE		
326	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	153	LIAISON ENTRE RUE DES VERGERS - DES NOISETIERS ET DES GRIOTTES ET CHEMIN DES CARRIERES		
327	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	26	A L'EXTREMITE OUEST DE L'ANTENNE EXTREME OUEST DE LA RUE DES NOISETIERS		
328	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	102	LIAISON ENTRE RUE DES VERGERS ET RUE DES JARDINS		
329	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	43	LIAISON ENTRE RUE DES MURIERS ET CHEMIN DES CARRIERES		
330	CHEMINEMENT PIETONNIER et espaces aménagés contigus	35	LIAISON ENTRE RUE DE LA VIEILLE VIE ET GRANDE RUE (RD 663)		attenant à la Maison Pour Tous
331	espace réservé à un CHEMINEMENT PIETONNIER	45	LIAISON POTENTIELLE ENTRE RUE COMBE SAINT PERE ET ESPACES VERTS ZAC HAUTS DE BAVANS		la topographie très accidentée des lieux semble manifestement rendre impossible l'utilisation de cet espace pour toutes natures de desserte
332	CHEMINEMENT PIETONNIER	16	LIAISON IMPASSE DES BLEUETS - PARKING 410 GYMNASSE RUE DES ANEMONES		
333	CHEMINEMENT PIETONNIER	37	LIAISON PARKING 410 GYMNASSE RUE DES ANEMONES - PARKING 411 COURT TENNIS RUE DES COQUELICOTS		
	Total en ml (pour les seuls tracés de cheminements / surfaces espaces verts exclus)	2089			
<i>l'indication des points cardinaux a pour seul objet de préciser les positions géographiques des origines et fin de parcours de chacun des ouvrages décrits dans la colonne dénomination</i>					

TABLEAU NUMERO 3

Parkings et Places en sites propres

(espaces collectifs présumés déjà classés ou à classer dont les assiettes foncières sont déjà la propriété de la Commune de Bavans)

N° de voie	Dénomination	Longueur ml	localisation	Observations
401	PARKINGS ET VOIE D'ACCES	65 section accès	ENTRE RUE DES COQUELICOTS ET DES ANEMONES ATTENANTS AU COURT DE TENNIS ET COLLECTIF	
402	PARKING		ATTENANT AUX RUES DES CERISIERS (RD 663) ET RUE DU MOULIN	parking près de la pharmacie
403	PARKING		ATTENANT A LA RUE DE L'ETOILE	parking près de l'école
404	PLACE		PLACE CENTRALE ATTENANTE A LA RUE DES CERISIERS	
405	PLACE		PLACE DES FETES ATTENANTE A LA GRANDE RUE ET RUE DU STADE	
406	PLACE		PLACE ATTENANTE A LA GRANDE RUE	
407	PLACE		PLACE ATTENANTE A LA GRANDE RUE	
408	SQUARE		SQUARE DU SOUVENIR FRANCAIS ATTENANT A LA GRANDE RUE ET RUE DU STADE	
409	FONTAINE ET SON EMPLACEMENT		ATTENANTE A LA RUE DES CERISIERS - RD 663	
410	PARKING ET SON ACCES	60 section accès	ATTENANT AU GYMNASE SITUE RUE DES ANEMONES	
411	PARKING ET SON ACCES	22 section accès	ATTENANT AU COURT DE TENNIS SITUE RUE DES COQUELICOTS ET PROCHE GYMNASE	
	total en ml	147		

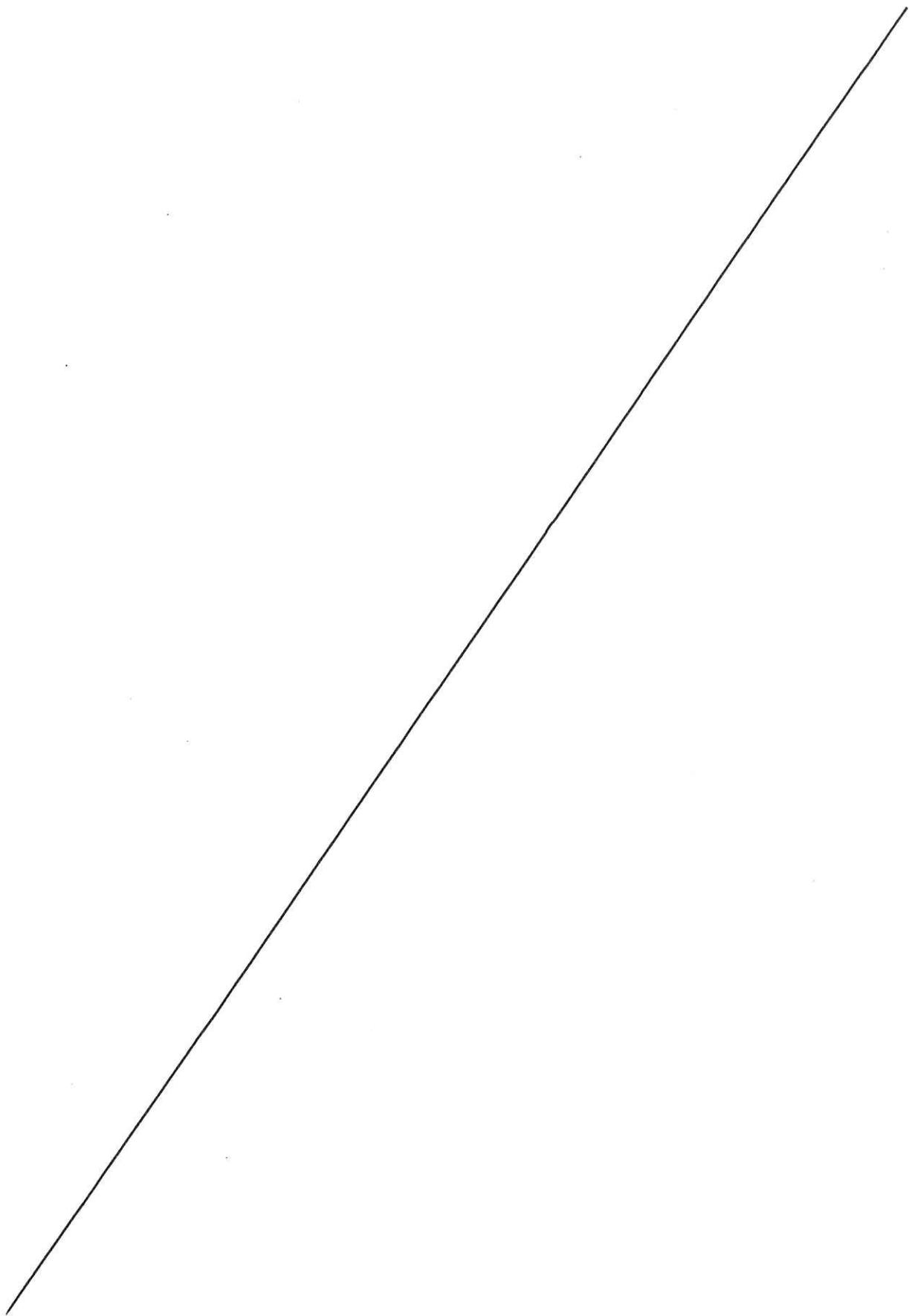


TABLEAU NUMERO 4

DECLASSEMENT

<i>N° de voie</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Longueur ml</i>	<i>Origine</i>	<i>Fin</i>	<i>Observations</i>
601	PARTIE DE LA RUE DU CORPS FRANCS				
602	PARTIE DE LA RUE DES PINS				
603	PARTIE DE LA LIAISON RUE DES PINS - RUE DE L'EMAILLERIE				
604	PARTIE DE LA RUE DES VIGNES				
605	PARTIE DE LA RUE DES VERGERS				Au carrefour avec la RD 663 - (Rétrocession en cours au profit de Monsieur LARCHEY)

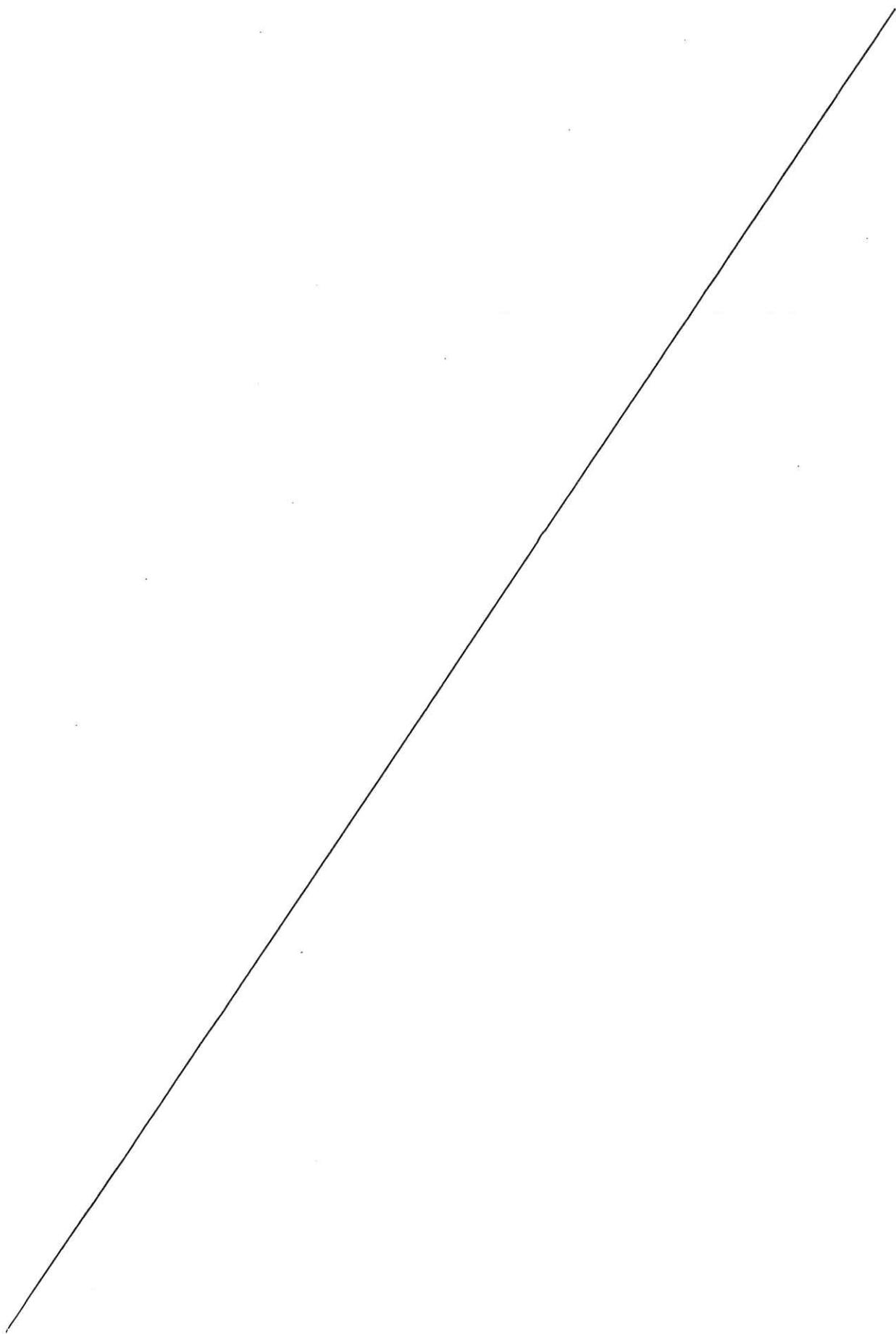


TABLEAU NUMERO 5

Tableau des voies et espaces collectifs privés à classer
 (après transfert de propriété au profit de la Commune de Bavans)

N° de voie	Dénomination	Longueur ml	Origine	Fin	Observations
201	IMPASSE DES PINS	85	LIAISON ENTRE RUES DES PINS ET DE L'EMAILLERIE coté est	AIRE DE RETOURNEMENT coté ouest	voie en impasse du nouveau quartier d'habitat réalisé par l'organisme NEOLIA (parties parcelles AL 258 et 259)
202	IMPASSE DES JARDINS DU LORDAY	78	RD 663 - GRANDE RUE coté sud	AIRE DE RETOURNEMENT - et jusqu'au contact de la parcelle riveraine AL 413	accès véhicules d'enlèvement des ordures ménagères parcelle Société du LORDAY (AL 460)
203	VOIE DU NOUVEAU QUARTIER D'HABITAT PAVILONS SOUS LES VIGNES - PARTIE DE LA RUE DES ROUGE GORGES	114* + 99	RUE DES VIGNES coté sud	AIRE DE RETOURNEMENT coté ouest	voie en impasse du nouveau quartier d'habitat réalisé par l'organisme HABITAT 25 (parcelles AK 408 et 409)
			(*) 114ml: section contigue à celle déjà classée ou présumée classée - voie n°100 au tableau numéro 1		
204	IMPASSE DES BLEUETS	145	RUE DES BLEUETS coté sud	AIRE DE RETOURNEMENT coté nord	voie en impasse parcelle AD 358 aux Colotis du Lotissement "Bourdenet"
205	RUE DES GRIOTTES et ses antennes est et ouest	297	RUE DES VERGERS	RUE DES VERGERS	intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans (partie de la parcelle AC 661)
			voie en boucle sur rue des Vergers		
206	RUE DES MIRABELLES branche principale	410	RUE DES VERGERS	RUE DES VERGERS	intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans (partie de la parcelle AC 731)
			voie en boucle sur rue des Vergers		
207	RUE DES MIRABELLES branche transversale secondaire sud	78	RUE DES MIRABELLES de part et d'autre coté est et ouest		intégrées aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans (parcelles AC 779, 780, 724, 717 et partie de 731)
208	RUE DES MIRABELLES branche transversale secondaire nord	69	RUE DES MIRABELLES de part et d'autre coté est et ouest		
209	IMPASSE DES REINE CLAUDES	70	RUE DES MIRABELLES branche principale coté est	AIRE DE RETOURNEMENT coté ouest	
210	VOIE - LIAISON RUE COMBE SAINT PERE / IMPASSE DES REINE CLAUDES	167	RUE COMBE SAINT PERE coté sud	IMPASSE DES REINE CLAUDES coté nord	intégrée aux voies de desserte de la ZAC des Hauts de Bavans après incorporation dans l'aménagement de la voie privée du lotissement riverain (parcelles AC 545, 546 et 781)
211	PARTIE INTEGRANTE DE LA RUE DES CARRIERES ET RUE DES POIRIERS				parcelles NEOLIA (AC504 et 506) et ERDF (AC 383)
212	PARTIE INTEGRANTE D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DE LA RUE DU PUIITS				acquisition à régulariser sur la propriété OEUVRAY (parcelle AC 741) dans le cadre d'un échange de terrain avec la Commune
213	PARTIE INTEGRANTE DE LA RUE DU BOIS JOLI				parcelles BATTAGLIA - BOITEUX - PROJEAN (AI 653) et AIMARD-LAPORTE (partie de AI 654)

214	PARTIE INTEGRANTE DE L'AIRE DE RETOURNEMENT LIAISON RUE DU BOIS JOLI - RUE DES CAMPENOTTES				Parcelle GARCIA (AI 731)
215	PARTIE INTEGRANTE DE LA PLACE DES FETES - GRANDE RUE				Parcelles ORIEL-MARTHE et STACOFFE(AH 100-97 et 102)
216	PARTIE INTEGRANTE DE LA RUE DES JARDINS				au carrefour de la Rue des Jardins et Rue des Fleurs (RD 391) - acquisition sur la propriété BREULEUX à régulariser (partie parcelle AD 196)
217	PARTIE INTEGRANTE DE LA RUE DES VERGERS				au carrefour de la Rue des Vergers et Rue des Cerisiers (RD 663) - acquisition à régulariser sur la propriété LARCHEY (parcelle AP 184) dans le cadre d'un échange de terrain avec la Commune
218	PARTIE INTEGRANTE DE LA LIAISON RUE DES CERISIERS - RUE DE LA DIME				partie de la parcelle AE 118 propriété Société Les Fleuries
219	PARTIE INTEGRANTE DU PARKING ATTENANT A LA RUE DU MOULIN				parcelle ERDF (AE 126)
220	PARTIES INTEGRANTES DE LA RUE DES ACACIAS				parties de parcelles réservées ou déjà intégrées dans l'emprise de la voie et définies dans le cadre des divisions foncières opérées en vue de la construction (propriétés BONNOT-RYSER-BEUCLER et HENNEQUIN - parcelles AB 166, 165, 231, 249 et 253)
221	PARTIE INTEGRANTE DE LA RUE DE LA VIEILLE VIE				parcelle HABITAT 25 (partie de AI 355)
222	RUE DU CHÂTEAU	298	RUE DES PINS	RUE DES PINS	parcelles AL 422, 427, 483, 446 et 453 à la Société DU LORDAY
			section de voie en boucle sur rue des Pins et section en impasse coté sud jusqu'au contact de la parcelle riveraine AL 455		
223	IMPASSE DE L'ARBOISINE	127	RUE DES POMMIERS coté nord	AIRE DE RETOURNEMENT coté sud au début du cheminement piétonnier prolongeant la section en Impasse	parcelles AP 93 à l'Indivision RUEZ-RETROUVE, 96 aux époux CHATELAIN, 271,279,280,266,283,290,275,278,285,286,292,265,270 et partie de 276 à la Société CB99
	total en ml	1923			
334	CHEMINEMENT PIETONS	35	LIAISON ENTRE RUE DES GRIOTTES ET CHEMIN DES CARRIERES		parties intégrantes des communications horizontales de la ZAC des Hauts de Bavans (parcelles AC 650 et partie de 661)
335	CHEMINEMENT PIETONS	47	LIAISON ENTRE RUE DES GRIOTTES ET RUE DES VERGERS		
336	CHEMINEMENT PIETONS et espaces verts contigus	36	DANS LE PROLONGEMENT DE L'IMPASSE DE L'ARBOISINE COTE SUD ET EN BORDURE DE LA RD 663		parcelles AP 265, 270,278,275,285,292 et partie de 276
	total en ml	118			
<i>l'indication des points cardinaux a pour seul objet de préciser les positions géographiques des origines et fin de parcours de chacun des ouvrages décrits dans la colonne dénomination</i>					

TABLEAU NUMERO 6

CHEMINS RURAUX
ou SECTIONS DE VOIES EN NATURE DE CHEMINS RURAUX
(assiettes foncières propriété de la Commune de Bavans)

N° de voie	Dénomination	Longueur ml	Origine	Fin	Observations
501	CHEMIN DE BAVANS A MONTENOIS	1826	CARREFOUR VOIE DIT DE TROE LIAISON AVEC CHEMIN DES CARRIERES coté sud est	LIMITE DE COMMUNE AVEC LOUGRES coté nord ouest	
502	CHEMIN DE BAVANS A SAINTE MARIE	1490	EXTREMITE DEPENDANCE CHEMIN DES CARRIERES coté sud est	LIMITE DE COMMUNE AVEC SAINTE MARIE coté nord ouest	
503	CHEMIN DIT DES PARTS DE BANNOT	705	RD 663 coté sud	TERRAINS D'ESPACES NATURELS SANS JONCTIONS DIRECTES AVEC AUTRES VOIES DE COMMUNICATION DE TOUTES NATURES	
504	CHEMIN DIT DES PARTS DE MOUTON	832	RD 663 coté sud		
505	CHEMIN DIT DES PARTS DES PRES	472	RD 663 coté nord ouest		
506	CHEMIN DIT DES GRANDES PARTS	349	RD 663 coté nord ouest		
507	PROLONGEMENT DE LA RUE DES ACACIAS	157	EXTREMITE RUE DES ACACIAS coté nord est		
508	sans dénomination précise	102	CARREFOUR VOIE DE TROE - RUE ET CHEMIN DES CARRIERES coté est		
509	CHEMIN EN ANTENNE NORD SUR CHEMIN DE BAVANS A MONTENOIS	273	CHEMIN RURAL DE BAVANS A MONTENOIS coté sud		
510	PROLONGEMENT D'UNE DEPENDANCE DE VOIE COMMUNALE RUE DES CERISIERS	21	EXTREMITE IMPASSE N°19 coté ouest	PROPRIETE BATIE PRIVEE LIMITE OUEST PARCELLE 495 coté est	
511	PROLONGEMENT D'UNE DEPENDANCE DE VOIE COMMUNALE RUE DES FLEURS	23	EXTREMITE IMPASSE N°33 coté sud	PROPRIETE BATIE PRIVEE LIMITE SUD PARCELLE 591 coté nord	attenant à la partie sud ouest du cimetière
512	CHEMIN DIT SUR SOURAINTRE	740	RUE DU CORPS FRANCS coté ouest	AU CARREFOUR DES CHEMINS RURAUX DU MONT TERROT ET DES VIGNES coté est	
513	CHEMIN DIT DU MONT TERROT - BRANCHE EST OUEST	206	EXTREMITE RUE DU BOIS JOLI - SECTION SECONDAIRE coté ouest	AU CARREFOUR DES CHEMINS RURAUX SUR SOURAINTRE ET DES VIGNES coté est	
514	CHEMIN DIT DU MONT TERROT - BRANCHE NORD SUD	252	RD 391 - RUE DES ROSSIGNOLS coté sud	CHEMIN RURAL DU MONT TERROT - BRANCHE EST OUEST coté nord	
515	CHEMIN DES VIGNES	594	AU CARREFOUR DES CHEMINS RURAUX SUR SOURAINTRE ET DU MONT TERROT coté ouest	RUE DES VIGNES coté est	
516	PROLONGEMENT D'UNE DEPENDANCE DE LA RUE DU BOIS JOLI	64	RUE DU BOIS JOLI branche secondaire coté sud	ESPACES NATURELS DE FORET coté nord en direction du chemin rural sur Souraintre	

517	PROLONGEMENT D'UNE DEPENDANCE DE LA RUE DU BOIS JOLI	80	RUE DU BOIS JOLI antenne coté sud	ESPACES NATURELS DE FORET coté nord en direction du chemin rural sur Souraintre	
518	PROLONGEMENT EST RUE DES CAMPENOTTES	135	RUE DES CAMPENOTTES coté ouest	CHEMIN RURAL DU MONT TERROT - BRANCHE NORD SUD coté est	
519	PROLONGEMENT NORD RUE DES VIGNES	43	EXTREMITE RUE DES VIGNES coté sud	ESPACES NATURELS DE FORET coté nord	
	<i>Total en ml</i>	8364			

*l'indication des points cardinaux a pour seul objet de préciser les positions géographiques des origines
et fin de parcours de chacun des ouvrages décrits dans la colonne dénomination*